

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1531

présenté par

M. Vuibert, M. Giraud, Mme Le Grip, M. Dunoyer, Mme Saint-Paul, M. Haury, M. Ardouin,
Mme Chandler, Mme Métayer, M. Lovisololo, M. Sitzenstuhl et M. Marion

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 16 par les mots :

« , tout en luttant contre les campagnes de désinformations visant à déstabiliser la France sur notre territoire et à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dernières années, la désinformation, la propagande et la manipulation de l'opinion publique ont été utilisées par certains acteurs, étatiques ou non, pour influencer les opinions et les perceptions à l'étranger, en suscitant un sentiment anti-français, notamment dans le Sahel. Jusqu'à très récemment, elles ont eu tendance à être minorées par les autorités diplomatiques et militaires, engendrant de fâcheuses répercussions comme la fin précipitée de l'Opération Barkhane et le retrait des forces armées françaises au Mali et au Burkina Faso. Cet amendement, vise donc à rappeler à quel point l'information et la désinformation, peuvent constituer des éléments de premier ordre en termes de menaces hybrides à l'encontre de notre pays.